

Ville de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale



PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du mardi 14 mars 2023

REÇU LE :
14 AVR. 2023
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE
LE 14 MARS 2023

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saverne, également en vertu de la loi du sept mars, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Président.

ADMINISTRATEURS EN FONCTION 17

Etaient présents sous la présidence de : M. Stéphane LEYENBERGER

Les Membres élus : Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE, M. Michel OBERLE, M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER

les Membres nommés : M. Jean-Robert WILT, M. François LOTH, M. Daniel ARBOGAST, M. Jean-Marie KIENZ, Mme Marianne UHRI

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE 12

Le quorum est atteint avec 12 présents au moment de l'ouverture de la séance.
Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR A L'OUVERTURE 0

ABSENT EXCUSE SANS POUVOIR 2

Mme Aurélie BARTH, M. Antoine ROY

ABSENTS NON EXCUSES 2

Mme Laurence WAGNER, Mme Marie-Antoinette KLEIN

Assistaient en outre à la séance :

M. Damien RIHOUX, Directeur du CCAS

Mme Brigitte HARTMANN, Assistante de direction

ORDRE DU JOUR

- 1/ Délib n°01-2023 Adoption du Procès-Verbal du 04/10/2022
- 2/ Délib. n°02-2023 Compte de gestion 2022 (Annexe 1)
- 3/ Délib. n°03-2023 Compte administratif 2022 (Annexe 2)
- 4/ Délib. n°04-2023 Affectation de résultat
- 5/ Délib. n°05-2023 Débat d'orientation budgétaire 2023
- 6/ Délib. n°06-2023 Création du Point d'Information du demandeur de logement social (Annexe 3)
- 7/ Délib. n°07-2023 Redevance logements Marronniers mis à disposition d'ASF
- 8/ Délib n°08-2023 Subvention Restaurants du Cœur du Bas-Rhin
- 9/ Délib n°08-2023 Subvention Restaurants du Cœur du Bas-Rhin
- 10/ Divers

1. Délib n°01-2023 Adoption du Procès-Verbal du 04/10/2022

Le compte rendu de la séance du 04 octobre 2022 a été diffusé à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration

Des modifications peuvent être demandées par les membres du Conseil d'Administration. Ces modifications seront mentionnées au Procès-Verbal de la séance suivante.

Le compte rendu de la séance du conseil d'Administration du 04 octobre est adopté à l'unanimité.

Délibération

Le procès-verbal de la séance du conseil d'Administration du 04 octobre est adopté à l'unanimité.

2. Délib. n°02-2023 Compte de gestion 2022 (Annexe 1)

Le compte de gestion 2022 du CCAS présente les résultats suivants :

⇒	Pour l'année 2022 :	
	- Recettes de fonctionnement :	634 352.50€
	- Dépenses de fonctionnement :	634 352.50€
	- Soit un excédent de :	0.00€
	- Recettes d'investissement :	10 845.97€
	- Dépenses d'investissement :	12 181.27€
	- Soit un déficit de :	1 335.30€
⇒	Résultat de clôture de 2022 :	
	• Section de fonctionnement.	
	- Excédent 2022 :	0.00€
	- Report 2021 :	0,00€
	- Soit un excédent de :	0,00€
	• Section d'investissement.	
	- Déficit 2022 :	1 335.30€
	- Excédent reporté 2021 :	85 370.56€
	- Soit un excédent de :	84 035.26€
	L'excédent global de clôture est donc de :	84 035.26€

Il est demandé au Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, d'adopter le Compte de Gestion 2022

M.LEYENBERGER explique que la Ville a fait le choix de verser la subvention d'équilibre au réel d'où un résultat de clôture de 2022 à l'euro près en fonctionnement.

Délibération

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2022.

3. Délib. n°03-2023 Compte administratif 2022 (Annexe 2)

Mme SCHNITZER entre en séance.

Compte Administratif 2022

Section de Fonctionnement	
Dépenses	634 352.50
Report 2021	0.00
Dépenses totales 2022	634 352.50
Recettes	634 352.50
Report 2021	0.00
Résultat 2022	0.00
Résultat cumulé 2022	0.00

Section d'Investissement	
Dépenses	12 181.27
Dépense totales 2022	13 980.93
Recettes	10 845.97
Report 2021	85 370.56
Résultat 2022	96 216.53
Résultat cumulé 2022	84 035.26

Ces résultats sont identiques au compte de gestion 2022.

Par ailleurs, un report de 1 799.66€ apparaîtra sur le budget 2023.

I Section de fonctionnement

VUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE			
DEPENSES	CA 2021	BP 2022	CA 2022
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	0.00	500.00	0.00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	178 932.33	244 100.00	231 365.90
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	344 402.00	382 200.00	344 979.00
042 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 765.64	7 685.58	5 685.58
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	57 113.96	71 600.00	52 097.57
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	1 000.00	224.45
TOTAL FONCTIONNEMENT	587 213.93	707 085.58	634 352.50

RECETTES	CA 2021	BP 2022	CA 2022
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 096.00	5 600.00	5 194.00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	282 104.38	385 665.64	331 801.25
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	297 574.45	312 819.94	295 243.31
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 439.10	3 000.00	2 113.94
TOTAL FONCTIONNEMENT	587 213.93	707 085.58	634 352.50

DEPENSES	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Variation % CA2022/CA2021
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	0.00	500.00	0.00	0.00%
11 CHARGES A CARACTERE GENERAL	178 932.33	244 100.00	231 365.90	+29.30%
12 AUTRES CHARGES SERVICES EXTERIEURS	344 402.00	382 200.00	344 979.00	+0.16%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	57 113.96	71 600.00	52 097.57	-8.78%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	1 000.00	224.45	+∞%
042 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 765.64	7 685.58	5 685.58	-16%
TOTAL FONCTIONNEMENT	587 213.93	707 085.58	634 352.50	+8.03%

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à 89.71% du prévisionnel. Elles affichent une augmentation de 47 138.57 € par rapport au réalisé 2021 (+8.03%).

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses de fonctionnement liées aux bâtiments gérés par le CCAS (Résidence Les Marronniers, logements temporaires et d'urgence) : les combustibles, les locations immobilières, la maintenance, le petit équipement, les fournitures administratives, ainsi que les dépenses pour les actions liées aux fêtes et cérémonies.

Ce chapitre est en augmentation de 52 433.57 € soit 29.30 % en raison principalement de :

- La mise aux normes des ascenseurs des Marronniers : 27 280 €
- La reprise de la fête des seniors : 16 402.73 €
- Le remplacement du système d'alarme incendie des Marronniers : 10 000 €
- L'augmentation des charges des bâtiments : 9 419.36 €
- L'augmentation des travaux réalisés : 5 080,09 €

Chapitre 012 : Autres charges Services Extérieurs

Les charges de personnel sont stables (+0.16%).

Chapitre 65 : Charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les différentes aides facultatives, les subventions versées aux associations, ainsi que les créances dues.

Les dépenses sont en baisse de 8.78 % par rapport à 2021 (-5 016.39 €) en raison essentiellement d'une baisse des demandes de subventions des associations et donc de subventions accordées (-4 800 €).

RECETTES	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Variation % CA2022/CA2021
70 PRODUITS DES SERVICES	5 096.00	5 600.00	5 194.00	+1.92%
74 DOTATION ET PARTICIPATIONS	282 104.38	385 665.64	331 801.25	+17.62%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	297 574.45	312 819.94	295 243.31	-0.78%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 439.10	3 000.00	2 113.94	-13.33%
TOTAL FONCTIONNEMENT	587 213.93	707 085.58	634 352.50	+8.03%

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 89.71% du prévisionnel. Elles affichent une augmentation de 47 138.57 € par rapport au réalisé 2021 (+8.03%), constituée pour l'essentiel d'une hausse de la subvention d'équilibre de la Ville.

II. La section d'investissement

DEPENSES	CA 2021	BP 2022	CA 2022
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 388.78	7 000.00	5 399.60
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	30 000.00	56 914.65	2 040.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 493.94	36 141.49	4 741.67
TOTAL INVESTISSEMENT	40 882.72	100 056.14	12 181.27

En 2022, les dépenses d'investissement sont liées principalement :

- à la restitution des cautions des locataires quittant la résidence des Marronniers (5 399.60 €)
- au solde de la facture des travaux de réhabilitation d'un logement des Marronniers et du réaménagement de l'accueil du CCAS effectués en 2021 (2 040.00 €)
- à l'aménagement de postes de travail (4 741.67 €)

RECETTES	CA 2021	BP 2022	CA 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	115 375.85	85 370.56	85 370.56
040 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 765.64	7 685.58	5 685.58
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 111.79	7 000.00	5 160.39
TOTAL INVESTISSEMENT (avec report)	126 253.28	100 056.14	96 216.53

Les recettes d'investissement concernent le report du résultat de 2021 (85 370.56 €), les dotations aux amortissements (5 685.58 €) et le versement des cautions des locataires de la résidence des Marronniers (5 160.39 €).

Il est demandé au Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, d'adopter ce point.

M. LEYENBERGER explique que le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont identiques et qu'il apparaîtra sur le Budget 2023 les restes à réalisés de 2022 d'un montant de 1 799.66€.

Mme STEFANIUK demande la raison pour laquelle les cautions apparaissent en section d'investissement.

M. LEYENBERGER explique que les cautions peuvent être utilisées pour réaliser des travaux suite au départ du locataire.

Délibération

Le Maire quitte la séance.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif 2022.

4. Délib. n°04-2023 Affectation de résultat

L'excédent de 84 035.26 € de la section d'investissement devrait être affecté en report au budget 2023.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

Délibération

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'approuver l'affectation de résultat 2022.

5. Délib. n°05-2023 Débat d'orientation budgétaire 2023

5.1 LE BILAN D'ACTIVITE 2022

5.1.1 L'équipe du CCAS en 2022

L'équipe du CCAS basée à l'Hôtel de Ville est composée de 8 agents :

- Un directeur (0.5 ETP)
- Une secrétaire de direction
- Une agent d'accueil-secrétaire
- Une assistante sociale polyvalente
- Une apprentie assistante sociale
- Une conseillère en économie sociale et familiale
- Un coordinateur seniors
- Une agent de service aux Marronniers (0.3 ETP)

Le CCAS porte également le Programme de Réussite Educative du Quartier Prioritaire de la Ville comprenant :

- Une cheffe de projet (0.2 ETP de la cheffe de projet QPV)
- Une coordinatrice et référente de parcours
- Deux référents de parcours
- Des vacataires scolaires

5.1.2 L'action sociale socle

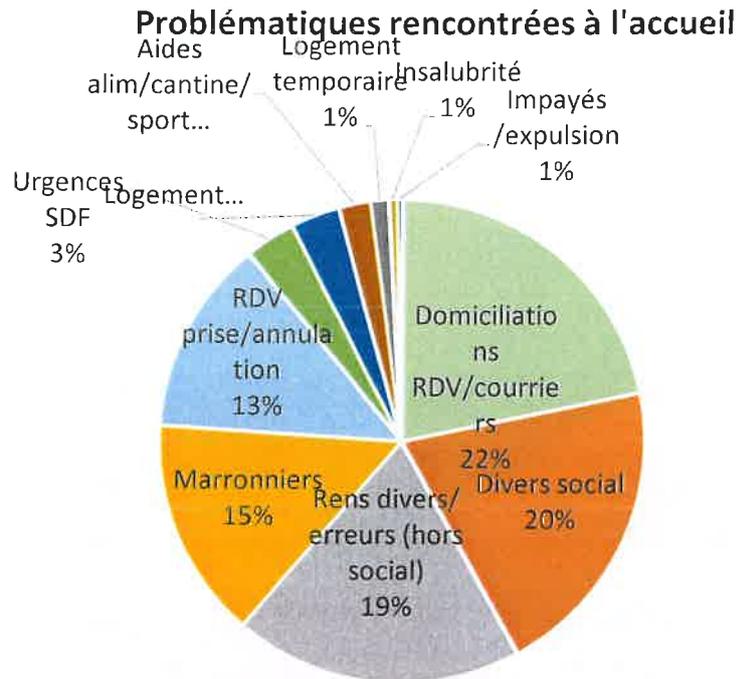
L'action sociale du CCAS est principalement ciblée sur l'accueil des publics en grande précarité et l'accès aux aides légales et facultatives.

L'accueil

Notre accueil téléphonique et physique est assuré du lundi au vendredi, sur les plages d'ouverture de la Mairie, par notre agent d'accueil – secrétaire ou par l'équipe en cas d'absence ou d'indisponibilité.

Sur 9 mois d'activité en 2022 (3 mois d'absence pour raison de santé), l'agent d'accueil - secrétaire a comptabilisé 2 076 contacts téléphoniques et physiques répartis comme suit :

- Prises de rendez-vous avec les travailleurs sociaux et annulations : 270
- Sollicitations diverses hors compétence CCAS : 401
- Divers renseignements d'ordre social / accès aux droits sans prise de rendez-vous : 419
- Domiciliation : 452
- Gestion administrative et matérielle des Marronniers : 156
- Demandes de renseignements et d'admission aux Marronniers : 151



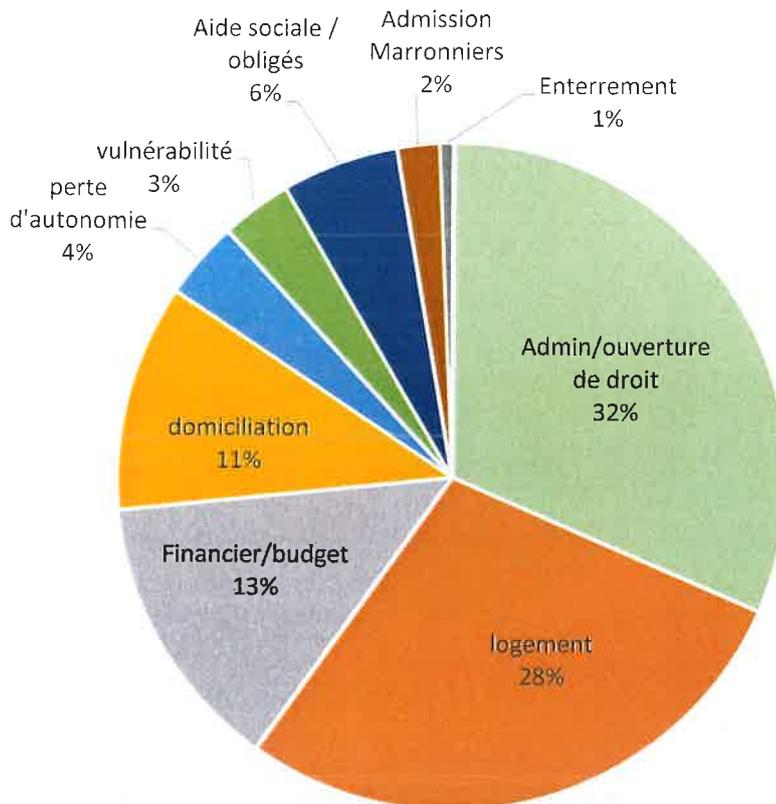
L'accompagnement social

En 2022, l'assistante sociale a accompagné 220 ménages, moyennant 477 rendez-vous physiques (440 au bureau et 33 visites à domicile), dans la résolution de problématiques administratives et d'accès aux droits (37%), de logement (20%), de santé-handicap-vulnérabilité (11%), financières (10%), de domiciliation de personnes sans domicile fixe (9%), d'aide sociale légale (9%), d'admission à la résidence des Marronniers (4%).

L'apprentie assistante sociale, présente par intermittence, a accompagné 75 ménages, moyennant 110 rendez-vous au bureau, dans la résolution de problématiques administratives et d'accès aux droits (37%), de logement (27%), de domiciliation de personnes sans domicile fixe (23%) et financières (11%).

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale a quant à elle accompagné 112 ménages, moyennant 302 rendez-vous physiques (259 au bureau et 43 visites à domicile), dans la résolution de problématiques de logement (45%), financières (22%), administratives et d'accès aux droits (19%), de domiciliation (9%), de santé-handicap-vulnérabilité (4%) et d'aide sociale légale (1%). Référente du service sur la thématique du logement, la CESF a en outre participé à 42 Commissions d'Accès au Logement des bailleurs sociaux pour le positionnement des demandeurs ainsi qu'à 7 CCAPEX (commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives) en sous-préfecture.

Problématiques traitées par les travailleurs sociaux



Les aides légales

Domiciliation

Notre activité de domiciliation des personnes sans domicile fixe est en nette augmentation. Sur 9 mois d'activité, notre agent d'accueil a comptabilisé 880 courriers reçus (717 en 2021), 452 passages liées à l'activité « courrier » (279 en 2021) et 47 personnes domiciliées au 31 décembre 2022 (34 en 2021).

Cette activité est essentiellement portée par l'agent d'accueil – secrétaire (gestion administrative et des flux) et les travailleurs sociaux (entretiens d'admissions et renouvellements).

Le temps consacré à cette activité est estimé à approximativement 0.3 ETP.

Aide sociales départementales

Les travailleurs sociaux ont traité 30 dossiers d'aide sociale pour le compte des départements.

- 17 demandes d'aide sociale pour les frais d'hébergement en EHPAD ou en établissement pour personnes en situation de handicap
- 5 demandes d'aide sociale à domicile
- 8 enquêtes auprès des obligés alimentaires

Cette activité a doublé cette année par rapport aux 15 dossiers traités en 2021.

Enterrements

Le CCAS s'est chargé de l'organisation de 5 enterrements d'indigents, dont 4 financièrement à sa charge pour une moyenne de 2 000 € par enterrement. Cette mission est principalement mise en œuvre par la CESF.

Les aides alimentaires

Le CCAS dispose de plusieurs outils en réponse aux besoins alimentaires :

Les différentes aides mobilisées en 2022 :

- 33 colis alimentaires, principalement à des personnes sans domicile fixe
- 31 prescriptions d'épicerie sociale
- 28 orientations vers les Restos du Cœur, 2 vers la Croix-Rouge et 1 vers la Fringuerie de Dettwiller

En outre, deux bons d'achat ont été délivrés (cf. aides financières ci-dessous)

Les aides financières

Aides financières exceptionnelles

9 aides délivrées en 2022 pour un montant total de 617,89 € contre 17 aides et 1 379.63 € en 2021.

3 aides aux vacances	250.00 €
2 aides pour des frais d'hébergement (auberge, internat)	152.60 €
2 bons d'achat alimentaire	45.00 €
1 aide pour un impayé de périscolaire	70,29 €
1 aide pour des frais d'avocat	100.00 €
TOTAL	617.89 €

Force est de constater que les aides financières exceptionnelles du CCAS sont très peu sollicitées : seules 6 demandes présentées cette année par l'équipe du CCAS, 2 par l'UTAMS et 1 par une assistante sociale de l'Education Nationale.

Conformément au règlement intérieur des aides facultatives en vigueur, leur montant n'excède pas 100 € par demandeur et par an mais l'usage fait que le CCAS sollicite généralement en parallèle Caritas et la Croix-Rouge pour un montage financier pouvant monter à 300 €.

L'efficacité de certaines aides caritatives sollicitées directement par les partenaires explique en partie la sous-utilisation de nos aides. La Fringuerie de Dettwiller est par exemple très sollicitée par l'UTAMS.

Une réflexion doit être menée avec nos partenaires dans le but d'apporter aux ménages une aide alimentaire et financière mieux coordonnée, assurer une meilleure cohérence et équité dans les aides apportées et ensemble mieux repérer les besoins du territoire. Cette action est inscrite dans notre feuille de route, fruit de l'Analyse des Besoins Sociaux que nous avons menée en 2021-2022.

M. LOTH demande comment le CCAS et l'UTAMS collaborent afin d'éviter les doublons.

Mme BATZENSCHLAGER explique que les équipes du CCAS et l'UTAMS se réunissent une fois par mois. Ce temps de concertation permet d'éviter les doublons, d'échanger sur certaines situations et de partager des informations concernant par exemple de nouveaux dispositifs.

Aides sociales enfance, selon barème (année scolaire 2021-2022)

14 aides délivrées en 2021-22 pour un montant total de 2834.44 € contre 10 aides (1716.92 €) pour la campagne précédente.

10 aides à la cantine (50% du prix des repas),	1756.44 €
3 aides à la pratique sportive	932 €
1 aide à la pratique culturelle	146 €
TOTAL	2834.44 €

Les aides cantine et sport-loisirs-culture ont connu un début d'augmentation qui devrait être amplifié à la rentrée 2023 en raison de l'amélioration de ce dispositif décidée en octobre 2022 (CA du 4 octobre) qui porte sur deux avancées significatives :

- Une progressivité des aides selon le QF CAF, ouvrant ainsi à un plus large public
- Un dossier de demande nettement simplifié, en termes de conditions d'accès et de justificatifs à produire.

Les subventions aux associations

Seules 5 associations auront sollicité l'aide du CCAS en 2022 contre 10 en 2021.

Aussi, le CCAS aura accordé 43 300 € de subventions aux associations contre 49100 € en 2021, soit :

- Moulin de l'Espoir 40 000 €
- GEM Le Phare 2 000 €
- Le Toit Haguénovien 500 €
- JALMALV 400 €
- CRESUS 400 €

5.1.3 La mise à l'abri des publics en grande précarité

Logements d'urgence

Le CCAS dispose de :

- 2 logements situés rue du Moulin dédiés à des personnes sans domicile fixe (un seul réellement en fonction en 2021 et 2022, l'autre étant occupé par un séjour plus long)
- 1 logement situé aux Marronniers exclusivement dédié à l'accueil de femmes, seules ou avec enfants, victimes des violences intrafamiliales

En 2022, nos logements d'urgence ont permis de mettre à l'abri 28 hommes et 4 femmes, dont 1 victime de violences. Cette activité a globalement doublé par rapport à 2021 où seules 14 personnes (13 hommes et 1 femme) avaient été accueillis.

La durée des séjours y a été variable : de 3 à 10 nuits, avec une moyenne de 6 nuits. La diminution de la durée moyenne des séjours qui était de 10 nuits en 2021 s'explique par la nécessité d'augmenter les rotations en raison du doublement des demandes de mise à l'abri des hommes seuls.

Logements temporaires

Le CCAS dispose toujours de 3 logements temporaires situés à l'Impasse de la Fontaine. Nous y avons logé 8 personnes (7 hommes et 1 femme).

Nous avons par ailleurs prolongé l'hébergement d'urgence de 2 femmes aux Marronniers par une prise en charge en logement temporaire dans le même lieu.

Au total, 10 personnes ont donc bénéficié d'un logement temporaire contre 5 en 2021, pour une durée moyenne de séjour de 9 mois.

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale assure un accompagnement global des personnes que nous logeons temporairement, accompagnement qui vise à lever les freins et, lorsque la situation le permet, les responsabiliser en les amenant à réaliser les économies nécessaires à leur installation dans un logement pérenne.

5.1.4 L'accueil des familles déplacées d'Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a contrainst des millions d'Ukrainiens à l'exode, dont quelques milliers vers la France.

La Ville de Saverne et le CCAS se sont fortement mobilisés aux côtés de l'association Accueil Sans Frontières mandatée par l'Etat pour loger et accompagner notamment sur notre secteur les exilés qui lui ont été confiés.

Le CCAS a répondu présent dès les premiers jours de la guerre et depuis lors en s'impliquant dans plusieurs actions :

- Participation à la collecte de dons alimentaires, vestimentaires et d'hygiène à destination de l'Ukraine.
- Co-organisation avec Accueil Sans Frontières de l'accueil d'urgence humanitaire à l'Auberge de Jeunesse et aux Cottages de France avec le soutien de Caritas.
- Appui à l'organisation de l'accueil des exilés à la Maison St Paul mise à disposition d'Accueil Sans Frontières par la Fondation Vincent de Paul pour un hébergement de plus longue durée
- Co-organisation de la prise en charge alimentaire des exilés et d'un vestiaire d'urgence avec le Moulin de l'Espoir. Ce vestiaire s'est installé depuis, de manière plus pérenne et est ouvert à toute la population.
- Mise à disposition de 3 logements de la résidence des Marronniers pour des familles ukrainiennes accompagnées par Accueil Sans Frontières
- Cette séquence n'est pas terminée, la guerre fait toujours rage.

5.1.5 Les Lumières de la solidarité

La situation sanitaire s'étant nettement améliorée fin 2022, nous avons pu organiser à nouveau notre fête de la solidarité le 17 décembre.

Notre objectif était de permettre à des personnes seules, couples ou familles isolées socialement, particulièrement durant les fêtes, de vivre un moment de partage autour d'un repas festif et animé. Nous ne nous sommes donc pas basés sur un critère de précarité de ressources, mais sur un critère de précarité du lien social.

65 personnes orientées par les travailleurs sociaux du CCAS et les partenaires ont répondu présent, soit 40 adultes et 25 enfants, dont 21 personnes seules et 14 familles. Un bon repas et une belle fête à l'ESAT Les Trois Relais, préparée par le CCAS et le service famille du Centre Socio Culturel et animée par le service jeunesse. Les cadeaux offerts aux enfants provenaient d'une collecte effectuée par la Paroisse Protestante.

Mme OBERLE tient à souligner que la fête de la solidarité était vraiment très belle. Elle remercie Mme BATZENSCHLAGER pour l'organisation et le bon déroulement de ce temps festif. Elle trouve que l'ESAT était particulièrement adapté pour ce moment convivial et espère que l'année prochaine la fête pourra se réitérer dans ce bel endroit.

5.1.6 La politique de prévention de la dépendance visant à adapter notre territoire à l'avancée en âge

Le plan pluriannuel en direction des seniors

En 2022, le plan « Saverne s'engage pour les seniors » a été reconduit avec une offre d'actions riche, multi thématique et qui prend en compte la santé et l'autonomie de manière globale et positive. Ce plan d'actions se décline en 5 axes :

1. Renforcer le lien social
2. Mieux prévenir la perte d'autonomie
3. Favoriser le soutien à domicile

4. Développer l'aide aux aidants
5. Améliorer la communication

En 2022, 41 actions (dont 5 annulées) ont été programmées, ce qui représente un total de 94 séances (dont 5 annulées). 425 personnes se sont inscrites à au moins une action. Au total, on note 629 inscriptions pour 518 participations. L'âge moyen des participants est de 70 ans.

Répartition des actions par thématique :

- | | |
|---|--|
| - Santé globale / bien être : 12 | - Mémoire : 2 |
| - Activité physique / prévention des chutes : 6 | - Nutrition : 2 |
| - Aide aux aidants : 4 | - Les aides disponibles : 2 |
| - Sécurité routière : 3 | - Bienvenue à la retraite : 1 |
| - Intergénérationnel : 3 | - Les mesures de protection à domicile : 1 |
| - Jardin / nature, éco-citoyenneté : 2 | - Convivialité (fête des aînés) : 1 |
| - Informatique et internet : 2 | |

En termes de communication, l'Actus Seniors, notre journal trimestriel dédié à nos aînés, a largement contribué à cette affluence record. Distribué dans toutes les boîtes aux lettres de Saverne (6263) et présent dans 14 points de collectes dans l'ensemble de la ville, il invite les seniors à participer aux diverses actions que nous organisons et met en lumière les dispositifs d'accompagnement qui leur sont proposés sur notre secteur. En 2022, 4 éditions ont été réalisées : Mars, juin, septembre et décembre.

Le réseau partenarial a été élargi pour avoir un meilleur maillage territorial des acteurs et des associations, l'idée étant de travailler davantage avec les partenaires locaux, pour mutualiser les moyens et co-porter les actions.

En interne, les différents services et bâtiments de la Ville ont été sollicités par le coordinateur seniors, de manière à renforcer le lien entre les agents. Une belle dynamique volontaire et positive est à souligner.

La résidence intergénérationnelle des Marronniers

Nous avons poursuivi en 2022 l'ouverture de notre résidence des Marronniers à l'intergénérationnel et vers l'extérieur à travers :

- La présence de 8 étudiants en soins infirmiers de l'IFSI de Saverne dans 5 studios et une colocation, à loyers modérés en contrepartie de 8h de services mensuels en faveur des résidents. L'équipe des étudiants est supervisée par le coordinateur seniors.
- Les activités qu'y mènent l'association Reliance Seniors ainsi que notre administratrice et conseillère municipale déléguée aux personnes âgées Carine Oberlé.
- Des ateliers ouverts à tous les seniors savernois par le coordinateur seniors
- L'hébergement de deux jeunes allemandes en service CIVIS intervenant dans les écoles savernoises.

La résidence compte 63 logements. Au 31 décembre 2022, 57 logements sont occupés (45 par des seniors, 3 par des familles ukrainiennes, 6 par des étudiants et 2 par des jeunes allemands en service CIVIS), 2 sont indisponibles en raison de travaux à en cours ou à réaliser, 1 est réservé pour un projet de logement de transition, 1 sert de logement d'urgence et de chambre d'hôte.

Quelques chiffres autour des entrées et sorties de la résidence :

- 20 demandes traitées : 12 acceptées, 2 incomplètes, 2 refusées, 4 rétractations après accord
- 9 entrées, 10 sorties
- 4 personnes sur liste d'attente au 31/12

Mme OBERLE demande quels sont les critères d'éligibilité et comment sera fait le choix entre les 4 personnes sur la liste d'attente.

Mme BATZENSCHLAGER explique que pour entrer aux Marronniers il faut avoir + de 60ans et être valide. Les personnes souhaitant obtenir un logement sont reçues par le Coordinateur Sénior qui fait visiter les lieux et rédige un rapport pour présenter la situation de la personne lors d'une commission d'attribution. Les 4 personnes sur la liste d'attente au 31/12 ont déjà eu un accord à la suite d'une commission d'attribution. Dès qu'un logement sera vacant et correspondra à leur demande, elles seront contactées. Elles devront fournir une nouvelle grille AGGIR afin de s'assurer qu'elles sont toujours valides.

Autres activités spécifiques en direction des seniors

- Le soin que nous avons porté à nos plus anciens à l'occasion de 139 « grands anniversaires » : une carte de vœux à chaque anniversaire de 91 à 94 ans et une visite des élus pour offrir une petite attention à chaque anniversaire de 90 ans, 95 ans et suivants.
- Après deux ans années consécutives d'annulation en raison de la pandémie, la fête des seniors a pu être réalisée. Ce moment de retrouvailles et de convivialité auquel tant de nos aînés sont attachés a réuni 354 seniors de 75 ans et plus au Zornhoff de Monswiller le 15 mai 2022.

5.1.7 La promotion de la santé publique, la santé mentale en particulier

Le Conseil Local de Santé Mentale

Le CCAS est engagé depuis plusieurs années dans l'organisation d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), lieu de concertation et de coordination territoriale, présidé par notre vice-présidente et co-animé par un coordinateur départemental et le directeur du CCAS. Le CLSM de Saverne permet une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins en santé mentale. Il associe les acteurs sanitaires et sociaux et doit intégrer les usagers et les aidants. Ce conseil se réunit une fois par trimestre ou plus fréquemment en fonction des projets portés et mis en place.

Le CLSM a organisé sa 4^{ème} édition de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale en octobre. Un programme riche et varié aura mobilisé 58 professionnels et 147 bénévoles et drainé 608 participants/visiteurs.

Les 20 actions réalisées :

- Parcours de sensibilisation à la santé mentale et travail d'expression photographique des émotions avec les 3^{ème} prépa métiers du Lycée Jules Verne : du 12 septembre au 14 octobre 2022
- Semaine d'information sur la santé mentale (SISM) du 17 au 22 octobre 2022 :
 - o 3 jours d'exposition des œuvres des patients de l'EPSAN (jeunes, adultes et personnes âgées), du GEM de Saverne et des 3^{ème} prépa métiers du Lycée Jules Verne de Saverne
 - o Deux ateliers et une conférence sur le yoga du rire
 - o Marche pour la santé mentale et pose de nichoirs
 - o Journée du bien-être à la Mission Locale
 - o Conférence débat sur la santé des jeunes
 - o Conférence et ateliers « mieux vivre dans son logement » : 15 participants
 - o Ateliers « Anti-gaspi source de créativité » au collège Les Sources et au Lycée du Haut-Barr
 - o Ateliers sur l'estime de soi avec les internes du Lycée du Haut-Barr

- Expositions au Jardin et journée porte ouverte au GEM de Saverne
- Mises en scènes poétiques sur la santé mentale et l'environnement par le GEM de Sarre-Union proposées aux scolaires
- Atelier de sensibilisation aux bienfaits de la proche nature au Quartier Prioritaire de la Ville
- Apprentissage de techniques de réduction du stress au Conseil Citoyen du Quartier Prioritaire de la Ville
- Conférence-débat « Santé mentale : bénéfique et risques »
- Ciné-débat autour du film « Captain fantastic »

- Journée de formation à l'accueil en santé mentale le 24 novembre 2022

Ces actions sont soutenues par l'Agence Régionale de Santé qui nous a octroyé 3 500 € à cet effet en 2022.

Un financement spécifique de 6 000 € de l'ARS nous a également permis d'organiser deux sessions de formation de 1ers secours en santé mentale dispensées par des formateurs accrédités de l'association Route Nouvelle Alsace. Ainsi, 31 professionnels de terrain, membres de notre CLSM (dont nos travailleurs sociaux et coordinateur seniors) ont été formés à mieux repérer les troubles en santé mentale, adopter un comportement adapté, informer sur les ressources disponibles, encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, agir pour relayer.

Journée de sensibilisation à l'autisme

Dans le cadre de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme du 2 avril 2022, le CCAS a organisé une rencontre pour mieux comprendre l'autisme et les troubles qui peuvent lui être associés.

Un auditoire d'une soixantaine de personnes constitués majoritairement de parents et de professionnels a bénéficié d'une présentation de l'autisme et des troubles associés par le CAMPS de Saverne, d'une présentation de méthodes préconisées pour la prise en charge des enfants par l'association « Les Diplômes de Ted » et de témoignages de familles.

Les échanges et débats furent nourris.

5.1.8 Point d'étape sur le plan d'action issu de l'Analyse des Besoins Sociaux

Pour rappel, 64 actions, dont 38 à réaliser prioritairement constituent la feuille de route à suivre en réponse à notre Analyse des Besoins Sociaux menée en 2021-2022.

Soutenir les populations fragiles

Sur les 14 actions définies comme prioritaires, 5 sont en cours de réalisation :

- Actualiser notre règlement des aides facultatives
- Renforcer notre partenariat avec les associations d'accueil des migrants
- Continuer de promouvoir la santé mentale à travers la quinzaine nationale et au-delà
- Sensibiliser les acteurs locaux à la santé mentale par le biais de formations
- Soutenir et développer des lieux d'accueil et d'écoute pour les jeunes en souffrance psychique

Et 1 action inscrite comme moyennement prioritaire a été réalisée :

- Développer la réponse en matière d'alimentation et d'habillement : création du vestiaire

Répondre aux besoins des familles

3 des 4 actions définies comme prioritaires sont en cours de réalisation :

- Poursuivre les aides à la cantine et à la pratique culturelle et mieux communiquer
- Poursuivre et renforcer les actions de soutien à la parentalité (PRE)
- Poursuivre les actions de promotion de la santé des enfants (PRE)

Améliorer la réponse aux personnes en situation de handicap

2 des 4 actions définies comme prioritaires sont réalisées :

- Poursuivre notre action au sein du CLSM
- Maintenir notre soutien financier aux associations locales

Et 1 action inscrite comme moyennement prioritaire a été réalisée :

- Sensibiliser la population aux différents handicaps, dont l'autisme (journée autisme du 2 avril 2022)

Adapter le territoire à l'avancée en âge

11 des 16 actions définies comme prioritaires sont réalisées ou en cours de réalisation :

- Améliorer la communication
- Pérenniser le poste de coordinateur seniors
- Développer des ateliers et des formations au numériques adaptés
- Promouvoir des actions intergénérationnelles et des temps de convivialité
- Impulser et coordonner toutes actions favorisant le lien social au sein de la résidence des Marronniers
- Soutenir les familles, proches aidants, voisins, bénévoles. Communiquer sur le droit au répit et promouvoir des solutions de répit adaptées.
- Recenser les services d'aide et de soins à domicile
- Développer l'offre locale d'information, de formation et de soutien psychologique des proches aidants
- Communiquer sur les solutions de transport E'Lico et Comette
- Mieux informer et accompagner les seniors dans leurs démarches d'accessibilité et d'adaptation de leur logement
- Organiser et développer un programme d'actions collectives de prévention

5.2 LES ORIENTATIONS 2023

En 2023 l'activité du CCAS se poursuivra dans la continuité, excepté la création du Point d'Information du demandeur de logement social, service délégué par la Communauté de Communes et faisant l'objet d'une délibération dans la séance de ce jour.

5.2.1 Création du point d'information du demandeur de logement social

Au titre de la Loi ALUR, la Communauté de Communes du Pays de Saverne est tenue d'organiser sa Conférence Intercommunale du Logement, une assemblée qui réunit les acteurs de l'habitat aidé du territoire. Dans ce cadre, la Communauté de Communes a également tenue d'élaborer un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur. L'un des piliers de ce Plan est la mise en œuvre d'un Point d'Information du Demandeur, tête de réseau d'un service d'accueil et d'information (SAID) intercommunal qui mobilise en complément les associations liées à l'accompagnement social et au logement qui le souhaitent, les CCAS volontaires, l'UTAMS ainsi que les bailleurs sociaux du territoire.

A la demande de la Communauté de Communes, le CCAS s'est proposé de mettre en œuvre le Point d'Information du Demandeur, ce à partir du 1er avril 2023.

Ce dispositif consistera en :

- Un premier accueil physique et téléphonique assuré par l'agent d'accueil du CCAS qui sera chargé de :
 - délivrer une information sur les autres lieux d'accueil du SAID et leurs permanences, le déroulement global des procédures d'attribution, le dépôt d'une demande de logement social numérique ou papier
 - orienter vers un guichet enregistreur ou un acteur social compétent.

- Un accompagnement personnalisé assuré par la CESF, permettant :
 - d'orienter le demandeur dans sa démarche
 - de comprendre et qualifier sa demande de manière précise afin de permettre son positionnement par le bailleur ou le réservataire de logement social
 - d'optimiser le positionnement du demandeur auprès d'un réservataire dans le cadre de demandes urgentes ou spécifiques
 - d'orienter le demandeur vers autre un lieu d'accompagnement social autant que de besoin
 - d'accompagner le demandeur dans la constitution et l'actualisation de son dossier de demande

La subvention annuelle maximale allouée par la Communauté de Communes au CCAS a été fixée à hauteur de 8 200 €, montant qui pourra être réévalué au prorata du temps dédié à cette mission par le biais d'une régularisation annuelle imputable sur le budget de l'année en cours ou le cas échéant de l'année suivante.

La subvention annuelle de 8 200 € finance le positionnement de 2h de 1^{er} accueil physique et téléphonique et de 4h d'accompagnement personnalisé (2h en face à face et 2h pour le traitement administratif des dossiers).

5.2.2 Poursuite de notre feuille de route issue de notre Analyse des Besoins Sociaux

Pour le reste de l'activité du CCAS, et dans une dynamique de constante amélioration, la feuille de route issue de notre Analyse des Besoins Sociaux demeure notre boussole. Nous poursuivrons donc la réalisation des objectifs inscrits comme prioritaires dans les quatre axes de notre feuille de route.

5.2.3 Orientations budgétaires

Section de fonctionnement

Pour mettre en œuvre l'ensemble de nos missions en 2023, il sera proposé un budget de fonctionnement de 716 045 €, en augmentation de 1.3%, soit 8 959 € par rapport au budget prévisionnel de 2022.

En dépenses

- **Le chapitre 011 (charges à caractère général)** verra une baisse de 7 255 € en raison d'une estimation plus juste de nos dépenses liées au Plan Seniors et au choix de ne pas reprogrammer de formations aux 1ers secours en santé mentale cette année.

- **Le chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)** verra une baisse de 9000 € essentiellement en raison de charges de personnel moindres au Programme de Réussite Educative.

- **Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante)** verra une baisse de 5 600 € en raison d'une estimation au plus juste des aides sociales facultatives.

- **Le chapitre 042 (ordre de transfert entre sections)** verra une hausse significative de 31 014 € liée à une augmentation des dotations aux amortissements de nos immobilisations corporelles.

En recettes

- **Le chapitre 74 (dotations, subventions et participations)** verra une baisse de 25 653 € liée aux subventions prévues moins importantes de la Ville, de l'Etat et de l'ARS compensées partiellement par la subvention de la Communauté de Communes pour le Point d'Information du Demandeur de logement social.
- **Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante)** verra une augmentation de 3 780 € des loyers perçus à la résidence Les Marronniers.

Section d'investissement

Nos investissements seront financés par nos dotations aux amortissements et le report du résultat de 2022.

Notre budget prévisionnel d'investissement s'élève à 127 735.26 € mais notre budget réel d'investissement est de 96 695.26 € hors chapitres d'ordre (040) qui sont des écritures comptables ne donnant pas lieu à décaissement et encaissement.

Nos dépenses d'investissement porteront sur la réhabilitation d'un logement de la résidence des Marronniers (35 000 €), sur le rééquipement de logements aux Marronniers, temporaires et d'urgence ainsi que sur des aménagements de postes de travail (10 000 €).

Il est demandé au Conseil d'Administration de débattre sur ce point

M. LEYENBERGER explique que pour le budget 2023 il est difficile de savoir à quoi nous attendre concernant l'impact de l'inflation sur les budgets des ménages. Certes l'augmentation des prix est limitée mais pour des familles en difficultés cela peut vite être insurmontable. S'il faut augmenter le budget alloué aux aides facultatives, la commune suivra et fera face.

M. LOTH demande quelles sont les possibilités pour les familles ? Il fait le même constat au niveau de Caritas, actuellement ils ont moins de demande mais ils s'attendent à voir les gens arriver avec des factures d'électricité importante par exemple.

M. RIHOUX explique que plusieurs dispositifs autre que les montages financiers de 300€ du CCAS/Croix-Rouge/Caritas peuvent être sollicités, notamment le secours financier exceptionnel du Président de la CeA. Les travailleurs sociaux sollicitent cette aide qui peut être conséquente pour des dettes ou des impayés généralement supérieurs à 400 €.

Mme BATZENSCHLAGER explique que les montages financiers entre l'UTAMS et le CCAS peut aussi être discutés lors des réunions de concertation mensuelles.

Mme UHRI souligne que la Fringuerie peut intervenir pour des aides financières, il ne faut pas oublier cette possibilité.

Délibération

Le Conseil d'Administration a débattu sur ces propositions et adopte le DOB.

6. Délib. n°06-2023 Création du Point d'Information du demandeur de logement social (Annexe 3)

Vu le projet de convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Pays de Saverne et le CCAS relative à la création d'un point d'information du demandeur de logement social, annexé à la présente délibération, il est proposé au Conseil d'Administration :

- de rendre un avis favorable quant à la signature de la convention par le président du CCAS
- d'autoriser le président du CCAS à prendre toutes les dispositions destinées à assurer la mise en œuvre de ce dispositif

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de délibérer.

Délibération

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- de rendre un avis favorable quant à la signature de la convention par le président du CCAS
- d'autoriser le président du CCAS à prendre toutes les dispositions destinées à assurer la mise en œuvre de ce dispositif

7. Délib. n°07-2023 Redevance logements Marronniers mis à disposition d'ASF

Suite à délibération du 31 mars 2022, le CCAS met à disposition depuis le 4 avril 2022 3 logements de la résidence des Marronniers à l'association Accueil sans Frontières pour y héberger des familles déplacées d'Ukraine.

Nous avons inscrit ces logements sous le régime des logements temporaires, ce qui devait nous permettre de demander une redevance symbolique à ASF (1.65€/m², soit 74€/mois), telle que celle que nous appliquons pour nos 3 logements temporaires du centre-ville et de percevoir une Allocation de Logement Temporaire (ALT) de l'Etat allant jusqu'à 12 mois pour une même famille.

L'Etat ne nous attribuant finalement aucune aide, nous avons convenu avec ASF d'augmenter sa participation afin de couvrir une partie des charges estimées à 250 €/logement.

La proposition est d'aligner la redevance sur celle, avantageuse, appliquée pour les étudiants en soins infirmiers, soit 224.45 €/mois toutes charges comprises, correspondant à la moitié du loyer d'un F1.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de délibérer.

Mme UHRI demande si ASF est d'accord avec cette augmentation.

M. RIHOUX explique que cela a été vu avec eux en amont et que cette augmentation ne pose pas de problème pour eux étant donné qu'ils perçoivent une dotation de l'Etat pour reloger les Ukrainiens plus importante que les 224.45€.

M. KIENZ ne voit donc pas d'objection à augmenter la redevance si ASF en a les moyens.

Délibération

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'approuver ce point

8. Délib n°08-2023 Subvention Restaurants du Cœur du Bas-Rhin

Les Restos du Cœur ont sollicité le CCAS fin d'année 2022 afin d'obtenir une subvention de fonctionnement pour l'année 2022.

Sur Saverne, l'association est présente tous les jeudis dans son local situé au rez-de-chaussée de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Le but premier de l'association est l'aide alimentaire par la distribution de paniers repas équilibrés tout en y associant du lien social.

	Nbre de personnes accueillies	Repas servis	Colis de dépannage
Campagne d'été 2021	651	54 944	356
Campagne d'hiver 2021-2022	588	35 615	300
TOTAL	1 239	90 559	656
Rappel données 2020-2021	1 056	83 161	448

Pour aider les personnes accueillies à sortir de l'exclusion, de leur isolement et leur redonner confiance en eux, il faut aussi résoudre d'autres difficultés. L'aide à la personne comprend :

- Le vestiaire
- L'écoute et le suivi des mamans et de leurs bébés pour la campagne d'hiver 2021-2022 (14 bébés de moins de 12 mois et 5 bébés de 12 à 18 mois inscrits)
- Le micro-crédit et des conseils budgétaires et juridiques
- Le soutien à la recherche d'emploi
- Des séances au cinéma Cubic

Le Centre de Saverne accueille non seulement les habitants dans le besoin de la commune de Saverne mais aussi ceux habitant la Communauté de Communes de Saverne, les communes de Phalsbourg et de Danne-et-Quatre-Vents ainsi que les personnes déboutées, réfugiées, les populations déplacées...

En 2021, le Conseil d'Administration avait accordé une subvention de 1 000 €.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de délibérer.

Délibération

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de verser une subvention de 1 000€ au Restaurant du Cœur du Bas-Rhin.

9. Délib n°08-2023 Subvention Restaurants du Cœur du Bas-Rhin

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 29 juin 2010, une convention de co-production a été signée entre le CCAS de Saverne et l'épicerie sociale gérée par l'association « Le Moulin de l'Espoir ».

Dans son budget prévisionnel 2023, le Moulin de l'Espoir prévoit une subvention du CCAS d'un montant de **40 000 €**, identique à celle attribuée en 2022..

Il est proposé l'octroi d'une subvention de 40 000 €.

L'article 5 de ladite convention précise que ce montant doit être soumis au vote du Conseil d'Administration au cours du 1^{er} semestre de l'année et arrête le calendrier des mandements comme suit :

- versement de 70 % du montant accordé, courant du 1^{er} semestre de l'année
- versement du solde des 30% restant, à la fin du second semestre et à réception de tous les documents réclamés dans la convention de co-production et validés par les services.

Il est demandé au Conseil d'Administration de délibérer.

Délibération

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de verser une subvention de 40 000€ au Moulin de l'Espoir comme suite :

- versement de 70 % du montant accordé, courant du 1^{er} semestre de l'année
- versement du solde des 30% restant, à la fin du second semestre et à réception de tous les documents réclamés dans la convention de co-production et validés par les services

10. Divers

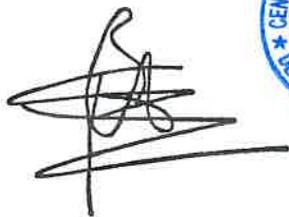
Aides légales

- Madame B Antoinette – demande de prise en charge des frais d'aide-ménagère à domicile transmise au CeA avec avis favorable.
- Madame D. Dominique – demande de prise en charge des frais d'hébergement au Centre pour Personnes Agées des Hôpitaux Civils de Colmar transmise à la CeA avec avis favorable.
- Madame C Madeleine – demande de prise en charge des frais d'hébergement à l'EHPAD ABRAPA de Strasbourg transmise à la CeA avec avis favorable
- Monsieur B.Alan – demande de prise en charge d'hébergement à l'IME de Saverne transmise à la CeA avec avis favorable
- Monsieur S Anthony – demande de prise en charge des frais d'hébergement en Foyer d'Accueil Médicalisé d'Harthouse transmise à la CeA avec avis favorable
- Madame B. Lalia – demande de prise en charge des frais d'hébergement à l'EHPAD de Wasselonne transmise à la Ce A avec avis favorable
- Madame S Huguette – demande de prise en charge des frais d'hébergement à l'EHPAD d'Andlau transmise à la CeA avec avis favorable
- Madame S. Christiane – demande de prise en charge des frais d'hébergement à l'EHPAD ABRAPA de Thal-Marmoutier transmise à le CeA avec avis favorable
- M B. M-Antoinette – demande de pris en charge des frais d'hébergement à l'EHPAD de Walsheid transmise à le CeA avec avis favorable
- Madame Y Bétül – demande de prise en charge des frais d'hébergement à l'IME de Saverne transmise à la CeA avec avis favorable
- Monsieur R Roland – demande de prise en charge des frais d'hébergement à l'EHPAD de Saverne transmise à le CeA avec avis favorable
- Madame H. Ginette – demande de prise en charge des frais d'hébergement à l'EHPAD de Saverne transmise à la CeA avec avis favorable

- Madame L. Béatrice – demande de prise en charge des frais d’hébergement à l’EHPAD ABRAPA de Thal-Marmoutier transmise à la CeA avec avis favorable
- Monsieur S. Charles – demande de prise en charge des frais d’hébergement à l’EHPAD de Saverne transmise à la CeA avec avis favorable
- Monsieur S. Rémy – demande de prise en charge des frais d’hébergement à l’EHPAD de Saverne transmise à la CeA avec avis favorable
- Madame G. Annie – demande de prise en charge des frais d’aide-ménagère et d’aide aux repas à domicile transmise à la CeA sans avis
- Madame S. Rita – demande de prise en charge des frais d’aide-ménagère à domicile transmise à la CeA avec avis favorable
- Monsieur O. Frédéric – demande de prise en charge des frais d’aide-ménagère à domicile transmise à la CeA avec avis favorable
- Madame P. Laurence – demande de prise en charge des frais d’hébergement à l’EHPAD de Sarrebourg transmise à la CeA avec avis favorable

Pour délibération conforme,

La Vice-Présidente
Françoise BATZENSCHLAGER




REÇU LE :
14 AVR. 2023
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE
Le secrétaire de séance
Damien RHOUX

